

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 09 février 2018

Président de séance : M. FETIQUE Cyrille, maire.

Présents : MM. FETIQUE Cyrille, LEONARD Vincent, JACQUIN André, Mmes VANDAELE Valérie, DRUI Anne, GRASSWILL Geneviève, JAOUAD Marie-Christine, MARQUAND Catherine, MM. DRUI Philippe, POSSELT Henri, SAUVEGET Nicolas, WILSIUS Régis.

Absents : Mme WIESEN Sandra a donné procuration à M. FETIQUE Cyrille.  
M. GANGLOFF Claude a donné procuration à M. LEONARD Vincent.  
Mme Estelle SCHWARTZ a donné procuration à Mme VANDAELE Valérie

=====

La séance débute à 19 heures 00.

### **004-2018 C.M.E :**

Présents : Mlle Marilou ADRIAN, M. Lucas GANGLOFF, M. Noé SAUVEGET, M. Noah SCHILD, Mlle Laurianne LEONARD, Mlle Camille BAROTH, M. Robin BOURLIER, Mlle Louna BOURLIER, M. Lucas SAUVEGET.

Absents : M. Cédric LANGLOIS.

Les premières propositions émises par le CME sont :

- Réparer les radiateurs de la classe CP/CE/CE2 : bruit et sifflement.
- Rajouter des jeux de cartes : à voir au conseil d'école.
- Faire une activité carnaval pour les grands (CM1-CM2) : à voir au conseil d'école et au périscolaire.
- Prendre les jeux de sociétés de la salle de réunion pour les mettre dans les autres salles de classe – en fonction de l'âge/du niveau : à voir au conseil d'école.
- Repeindre les murs de l'école : à voir au conseil d'école selon les priorités des classes.
- Refaire la rue des Fleurs.
- Rajouter une activité football aux estivales.
- Rajouter une activité musicale aux estivales (guitare ?).
- Rajouter un espace de jeux pour les grands dans la cour : à voir au conseil d'école.
- Laisser le terrain multisports à l'arrière de la mairie ouvert plus longtemps.
- Faire un moment de lecture de 10 minutes : à voir au conseil d'école.
- Rajouter un ordinateur dans la classe CP/CE1/CE2 pour permettre des jeux éducatifs.
- Repeindre les livres de la classe fermée pour les répartir dans les autres classes : à voir au conseil d'école.
- Résultats du sondage : 41 réponses favorables contre 8 pour les 4 jours d'école. 1 absence de réponse.

La séance reprend à 20 heures

Le compte rendu de la réunion du 12 janvier 2018 est accepté à l'unanimité des conseillers présents.

Madame Geneviève GRASSWILL est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers présents.

Le maire présente les condoléances du conseil municipal à M. Henri POSSET suite au décès de Mme Augustine POSSELT.

**005-2018 Demande de location salle AJLC des écoles pour loto** : Le maire fait lecture de la demande de la directrice de l'école élémentaire datée du 27 janvier 2018 pour l'organisation de 2 lotos prévus les

23 février et 09 mars 2018. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accorde la location de la salle AJLC au tarif spécial de **40 €** et ce par loto.

**006-2018 Demande de location salle par Cyclo-club** : Le maire fait lecture de la demande du Cyclo-club datée du 31 janvier 2018 pour la mise à disposition de la salle A.J.L.C pour la manifestation prévue le 29 avril 2018 les « Singles de la ligne Maginot ».

Ce point est reporté à la prochaine réunion du conseil municipal pour de plus amples précisions qui seront sollicitées lors de l'assemblée générale du club prévue le 17 février 2018.

**007-2018 Demande d'utilisation du terrain de schiste et des vestiaires** : Le maire fait lecture de la demande de Mme Aurélie SCHILD, en date du 29 janvier 2018, pour la mise à disposition du terrain de schiste et des vestiaires pour 6 entraînements de football pour l'équipe féminine de GROSTENQUIN, à compter du 05 février 2018. L'entraînement aura lieu les lundis de 19h à 20h30. Le Président de l'U.S Saint-Jean a déjà accepté le principe.

Le maire rappelle la délibération du 07 juin 2013 pour une demande similaire du F.C Diefenbach.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, autorise l'équipe féminine de GROSTENQUIN à utiliser le terrain de schiste et les vestiaires selon la demande faite.

Une participation de **15 €** par séance d'entraînement hebdomadaire sera recouvrée. Le paiement final sera effectué via un chèque à l'ordre du Trésor public après ladite période.

**008-2018 Changement des statuts du syndicat forestier intercommunal** : Le maire précise aux conseillers municipaux que les statuts du syndicat forestier intercommunal existants doivent être modifiés compte tenu de l'intégration de la commune de LOUPERSHOUSE au syndicat. Ces nouveaux statuts ont déjà été adoptés par les délégués du dit syndicat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, valide les nouveaux statuts du syndicat dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

**009-2018 Demande de subvention D.E.T.R 2018 – Mise en place d'un chauffage fuel pour l'immeuble sis 2, rue de l'Etang** : Le maire précise au conseil municipal la possibilité de présenter le projet de la mise en place d'un chauffage fuel dans l'immeuble communal sis 2, rue de l'Etang à la D.E.T.R 2018.

Le projet est estimé à **23.975,00 € H.T** soit 26.372,50 € T.T.C.

Le début des travaux est prévu le 2<sup>ème</sup> semestre de l'année 2018, après accord de subvention. Ces travaux seront terminés en fin d'année 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents, sollicite une subvention à hauteur de **20% au minimum** dans le cadre de la D.E.T.R 2018, soit une aide d'environ **4.800 €**

Le conseil municipal :

- accepte le projet s'élevant à **26.372,50 € T.T.C**
- adopte le plan de financement proposé.
- sollicite une subvention dans le cadre de la D.E.T.R 2018 à hauteur minimale de 20%.
- s'engage à inscrire chaque année à son budget les sommes nécessaires à l'entretien des matériels subventionnés.
- autorise le maire à signer les pièces relatives à cette affaire

**010-2018 Acquisition de terrains** : Le maire rend compte de son entretien avec Mme Amandine VILHEM en date du 30 janvier 2018 quant à l'acquisition d'un terrain cadastré section 46 parcelle n° 4 de 232,47 ares.

Ce terrain jouxte, en grande partie, le terrain récemment acquis auprès de Mme Marie-Claude GERTSCH, cadastré section 46 parcelle n° 2 d'une surface de 131,75 ares, afin de pouvoir agrandir la forêt communale.

Le terrain est également planté en partie de sapins et contient une construction sous forme de chalet. Son acquisition permettra de continuer l'agrandissement de la forêt communale, débutée depuis quelques années.

Il précise les modalités mises en œuvre pour 2 récentes acquisitions similaires et informe le conseil municipal de l'accord écrit de Mme Marie-Elise VILHEM et de sa fille Amandine VILHEM, propriétaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, décide de faire l'acquisition de la parcelle cadastrée section 46 parcelle n° 4 de 232,47 ares, au tarif de **50 €** l'are.

Les frais notariés sont à la charge de la commune. Le maire est autorisé à signer tout document dans cette affaire et notamment l'acte notarié d'acquisition.

**011-2018 Don** : Le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accepte un chèque d'un montant de **30 €** de Monsieur Martial ODWA pour la mise à disposition du dépositaire lors du décès de Mme A. ODWA.

**012-2018 Groupement de commande – Contrôle des poteaux d'incendie (D.E.C.I) Adhésion à la convention constitutive d'un groupement de commandes et lancement d'une (des) consultation(s) :** **Note explicative de synthèse**

Faisant suite à la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 (article 77) et au décret n° 2015-235 du 27 février 2015, le SDIS a dû mettre en place un règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie, assuré majoritairement au travers des 24.000 poteaux d'incendie présents sur le territoire de la Moselle.

Jusqu'à présent, le contrôle de ces poteaux d'incendie était réalisé par les pompiers du SDIS. Mais compte tenu de la réglementation susvisée qu'il faut désormais mettre en application, les communes (ou leurs intercommunalités si la compétence leur a été transférée) sont dans l'obligation de reprendre ce contrôle, qui, au travers du nouveau règlement du SDIS, a été allégé pour être porté à une périodicité de 3 ans au lieu de 1 an actuellement.

En complément, et afin que cette mesure ne grève pas leurs finances et n'entraîne pas de nouvelles contraintes techniques, deux mesures sont proposées aux collectivités :

- ° d'une part, une baisse des cotisations du SDIS équivalente au plus au coût du contrôle annuel des poteaux ;
- ° d'autre part, la mise en place d'un groupement de commandes par territoire ce qui permettra d'optimiser et réduire le coût de ces contrôles.

La mise en place du groupement n'engendrera aucun frais pour la collectivité. En effet, le Département de la Moselle, au titre de la solidarité territoriale et lui-même propriétaire d'une vingtaine de poteaux d'incendie sur les sites départementaux, prendra en charge à la fois les études, la constitution du cahier des charges pour la consultation des entreprises, les mesures de publicité qui y sont liées ainsi que le suivi de la bonne exécution du marché par Moselle Agence Technique, en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Compte tenu de ces éléments Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux sont invités à adopter les points ci-dessous :

Le conseil municipal,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, notamment son article 28,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse ci-dessus,

L'exposé du maire entendu,

**APPROUVE** la constitution d'un groupement de commandes, pour lequel le Département de la Moselle sera coordinateur, et la convention correspondante dont le projet est joint en annexe ;

**AUTORISE** le lancement de la (des) consultation(s) et la passation des contrats correspondants ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats ;

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes et ses annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

La délibération est prise à l'unanimité des conseillers municipaux présents.

**013-2018 Remboursement de frais de téléphone par ALERT 57** : Le maire précise le détail de la participation aux charges sur les factures ORANGE de novembre 2017 à décembre 2017 pour ALERT 57. Ce détail leur sera transmis par courrier séparé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers municipaux, valide le montant total à recouvrer d'un montant de **87,30 €** pour les factures de frais téléphoniques pour la période concernée.

La décision est prise à l'unanimité des conseillers présents.

**Divers et communication** : Une information est donnée au conseil municipal sur les points suivants :

- Nouvelles dispositions pour les manifestations sportives. Un tableau de synthèse sera adressé à l'ensemble des Présidents d'association via Mme Valérie VANDAELE.
- Renvoi de la box Orange avant le 02 mars 2018, sinon paiement d'un montant de 130 € H.T.
- Participation de la CASC pour la mise en accessibilité PMR des arrêts de bus à hauteur de 4.100 €.
- Modification des statuts de la CASC – Compétence assainissement. Arrêté préfectoral du 27 décembre 2017.
- Réunion du comité technique du Centre de Gestion pour le RIFSEEP le 16 février 2018.
- Mémoire de défense de l'Etat dans le cadre du dossier sécheresse 2015 : Mémoire en retour attendu de Maître IOCHUM.
- Manifestation sportive « Tour de l'agglomération Saint-Avold Synergie » le 08 mai 2018.
- La subvention parlementaire de 7.000 € sollicité auprès du Député LETT ne sera à priori plus effective.
- Marquage au sol au niveau du croisement rue du Moulin / rue du Général Eblé : à raboter.
- Absence d'éclairage rue de l'Etang / rue des Buissons / rue des Prés.

La séance est levée à 21 heures 00.

Publié le 13 février 2018.

Le maire

Cyrille FETIQUE

M. FETIQUE Cyrille	M. LEONARD Vincent	Mme VANDAELE Valérie	M. JACQUIN André
Mme DRUI Anne	M. DRUI Philippe		Mme GRASSWILL Geneviève
Mme JAOUAD Marie-Christine	Mme MARQUAND Catherine	M. POSSELT Henri	M. SAUVEGET Nicolas
		M. WILSIUS Régis	